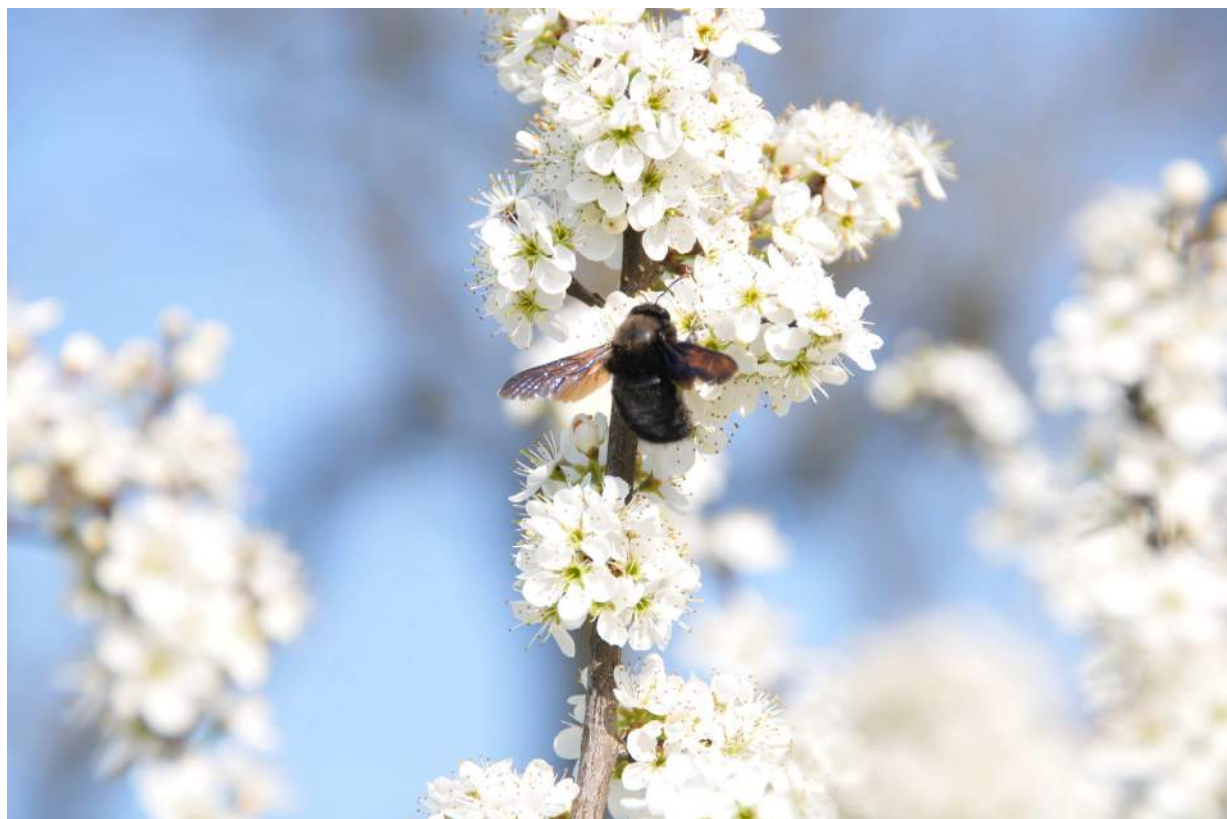




LE PETIT SAIGUÉDIEN...

N° 14 : Juin 2012



Sommaire :

Page 2 : Édito – Résultats des élections à Saiguède...

Page 3 : MJC...

Page 4 : Compte Rendu du conseil municipal du 5 avril 2012...

Page 5 : 5 questions à Jean-Louis Dupuy – Eco chèques

Page 6 : Vie pratique : Voisins vigilants - Canicule

Page 7 : Vie pratique : Disque bleu – Ethylotest

Pages 8 à 11 : Vie du village

Pages 12 et 13 : Vie de l'École

Pages 14 à 16 : Artisans...

Page 17 : Informations pratiques...

Page 18 : Programme des Manifestations 3^o
trimestre

Directeur de la publication : Catherine Ortega

Commission : Evelyne Lamotte, Céline Laurent, Stéphane Nohet, Jean-François Déodat

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Edito

Bonjour à tous,



C'est avec un peu de retard que nous vous distribuons ce premier journal de l'année 2012 mais nous espérons que vous aurez plaisir à le découvrir. Six mois viennent de s'écouler.

Ce début d'année a été marqué par une neige bien abondante qui a réjoui nos Saiguédiennes et Saiguédiens skieurs.

A l'heure où nous vous retrouvons, Saiguède a revêtu son costume d'apparat d'été. L'esplanade est de nouveau animée et conviviale. L'association ZUMBA l'occupe régulièrement pour la pratique de ce nouveau sport et nos pétanqueurs sont toujours présents.

Comme à l'accoutumé, nous avons voté le budget de la commune mais bien tard car l'Etat tarde de plus en plus à nous communiquer les dotations (recettes) de l'année. Dans cette incertitude financière, nous rencontrons des difficultés à engager les investissements. Les financements bancaires restent compliqués à obtenir. Nous sommes prudents et surveillons de près les encours de la commune.

Nous avons pu constater un bon excédent de fonctionnement à fin 2011 et la commune vit avec un endettement quasi-constant depuis 2008.

Malgré les temps rudes que nous connaissons, nous poursuivons les travaux de rénovation des bâtiments municipaux et notamment notre salle des fêtes, notre église.

Nous investissons encore sur du matériel, et réaliserons le multisport (nous attendons les propositions bancaires).

Je remercie les bénévoles qui ont consacré de leur temps aux plantations.

Je terminerai mon propos avec une pensée pour la famille de notre Président du Vélo Club de Saiguède qui nous a quittés soudainement.

Je vous souhaite un bon été dans notre village.

L'équipe municipale vous donne rendez-vous, lors de la fête locale organisée comme chaque année par le Comité des fêtes, pour notre messe du dimanche encore jazzie.

Nous pourrons partager et échanger autour des repas que les bénévoles nous auront concoctés, cette année encore et avec tous les manèges pour les enfants...

Votre Maire
Catherine Ortega

Résultats des élections à Saiguède

1^o tour des élections présidentielles

Participation 89,16%

F. Hollande : 132 (27,16%)
National 28,63%

N. Sarkozy : 123 (25,31%)
National 27,18%

M. Le Pen : 98 (20,96%)
National 17,9%

F. Bayrou : 56 (11,52%)
National 9,13%

JL. Mélenchon : 53 (10,91%)
National 11,11%

N. Dupont Aignan : 11 (2,26%)
National 1,79%

E. Joly : 7 (1,44%)
National 2,31%

P. Poutou : 6 (1,23%)
National 1,15%

N. Arthaud : 0
National 0,56%

J. Cheminade : 0
National 0,25%

2^o tour des élections présidentielles

Participation 87,21%

F. Hollande : 240 (52,40%)
National 51,53%

N. Sarkozy : 218 (47,60%)
National 48,37%

1^o tour des élections législatives

Participation 62,65%

F. Gély (NPA) : 5 (1,43%)

R. Vincent (FDG) : 13 (3,72%)

J. Collot (Parti Pirate) : 2 (0,57%)

M. Pellizzon (FN) : 57 (16,33%)

G. Syry (Solidarité et progrès) : 0

J. Vidal (UMP) : 91 (26,07%)

M. Marti (Modem) : 13 (3,72%)

G. Michel (NC) : 5 (1,43%)

M. Puel (LO) : 2 (2,57%)

S. Roques (MPF) : 0

M. Iborra (PS) : 137 (39,25%)

F. Guin (All Eco Ind) : 2 (0,57%)

Refalo (EELV) : 22 (6,30%)

2^o tour des élections législatives

Participation 58,23%

Moniaue Iborra (PS) : 55,88%

Jocelyne Vidal (UMP) : 44,12%

Permanence de Monique IBORRA
(Député de la 6^{ème} circonscription de la Haute-Garonne)

22 Bd Vincent Auriol 31170

Tournefeuille

Tél : 0561446382

Mail : monique.iborra@orange.fr

Sur rendez-vous le lundi et le vendredi matin

Compte Rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2012

PRESENTS : Catherine ORTEGA, Jean-François DEODAT, Céline LAURENT, Françoise THOMAS, Stéphane NOHET, Michel MOULIN, Evelyne LAMOTTE, Thierry SENTENAC, Jean-Louis DUPUY, Christian DONADELLO

Pouvoirs : Robert FAURE à Mr DEODAT, Gilles SANNA à Mr DUPUY.

DELIBERATIONS :

Me le Maire informe le conseil de la démission de Mr CORNILLAU Michel.

Mme le Maire demande au conseil l'autorisation de rajouter une délibération.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

1) Vote du Compte Administratif : Votes :

POUR à l'unanimité (*hors voix du maire qui n'a pas à voter*).

Exposé et mis au vote par Mr DUPUY, adjoint aux finances

2) Vote du Compte de Gestion : Votes : POUR à l'unanimité.

Les résultats établis par Monsieur le Trésorier sont en accord avec le compte administratif.

3) Budget général : Affectation des résultats : Votes : POUR à l'unanimité.

14 956 € d'excédent d'investissement seront reportés dans les recettes

Le résultat de fonctionnement reporté est de 293 290 €

4) Subventions aux Associations : Votes : POUR à l'unanimité. (Mr J.L. DUPUY, président d'association ne prend pas part au vote)

Les subventions sont maintenues hors Duo-danse qui ne reconduit pas son activité. L'ensemble des subventions versées aux associations s'élèvera à 8605 €. L'enveloppe supplémentaire pour projet est reconduite (1 000 €) pour aider le financement.

5) Vote du Budget Général 2012 : Votes : POUR à l'unanimité.

Fonctionnement : Total recettes 686 188 € -
(Résultat reporté de 2011 : 293 290 €)

Total dépenses 686 188€ -

(Virement section investissement 199 011 €)

Investissement : Total recettes 585 291 € -

(Excédent reporté de 2011 : 14 956 €)

Total dépenses 585 291 €

6) Notification des taux d'imposition :

Votes : POUR à l'unanimité.

Taxe habitation 17.99%

Taxe foncière 11.43 %

Taxe foncière non bâti 56.31%

CFE 25.96 %

Madame le Maire rappelle que depuis la réforme générale des politiques publiques, et la suppression de la taxe professionnelle, les taux ont beaucoup changés car l'Etat a rajouté une partie du taux départemental au taux communal.

7) Clôture des postes ouverts : Votes : POUR à l'unanimité.

Le Conseil Municipal délibère pour clôturer des postes ouverts et non pourvu sur la commune, ouverts en 1977, 1984, 1992, 2006 et 2004.

8) Indemnités Eglise années 2011 et 2012 :

Votes : POUR à l'unanimité.

Madame le maire explique au Conseil Municipal que les indemnités de gardiennage de l'église n'ont pas été réglées par Monsieur le Trésorier. Il y a lieu de délibérer pour autoriser Madame le Maire à régler ces indemnités de gardiennage de 2012, ainsi que 2011.

9) Avenant Convention MJC : Votes : POUR à l'unanimité

Le Conseil Municipal délibère pour autoriser Mme le Maire à signer l'avenant annuel relatif à la convention avec la MJC.

10) ONF Etat d'assiette 2012 : Votes : POUR à l'unanimité

Le Conseil Municipal délibère pour mettre à la coupe la parcelle 17.

11) Achat étagères Archives Communales : Votes : POUR à l'unanimité

Le Conseil Municipal délibère pour autoriser Mme le Maire à l'achat d'étagères pour les archives et à solliciter Monsieur Le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'octroi d'une subvention maximale pour mener à bien cet achat.

12) Soutien ONF : Votes : POUR à l'unanimité.

Demande est faite à l'Etat de suspendre les suppressions d'emploi au sein de la structure ONF et exige qu'un débat national sur la gestion de la forêt ait lieu.

Budget 2012, 5 questions à Jean-Louis Dupuy

Jean-Louis Dupuy,
1^o adjoint, en charge des
finances

Retraité

Ancien entrepreneur

Passion : ball trap



Le Petit Saiguédien : Bonjour, pouvez-vous nous expliquer en quelques mots ce que sont les deux cadres de fonctionnement et d'investissement

Jean-Louis Dupuy : La comptabilité d'une commune est organisée, en dépenses et recettes de fonctionnement, et la même chose pour l'investissement.

En recettes de fonctionnement, nous percevons toutes des dotations de l'état, les impôts communaux, les coupes de bois et autres ventes de concessions au cimetière, des contributions directes...

Les dépenses de fonctionnement concernent tout ce qui fait vivre la commune. Il s'agit des salaires et charges des employés municipaux. Mais aussi l'entretien du matériel et les divers frais de fonctionnement (eau, téléphone, électricité...). Il y a aussi le fonctionnement de l'école et les subventions aux associations.

En investissement, les recettes proviennent des emprunts, des subventions, de la Taxe Locale d'Équipement suite à la délivrance de permis de construire.

Pour les dépenses, on trouve tous les travaux d'investissement réalisés sur les bâtiments, les routes. Et comme en 2011 par exemple, l'installation informatique de la Mairie, l'aire de jeux, les travaux de rénovation de l'église, les achats de matériels et biens durables.

LPS : Il y a aussi le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales)

JLD : Oui. Nous versons chaque année une somme pour venir en aide aux plus fragiles. Mais nous aidons aussi ceux qui traversent une passe difficile. J'en profite pour préciser que siègent au CCAS des élus mais aussi des administrés. L'instruction de ces demandes est réalisée avec la plus grande discrétion.

LPS : Cette année encore l'équipe municipale a fait le choix d'augmenter les impôts.

JLD : En effet, mais de façon raisonnable. Nous connaissons la précarité de certains en cette période, mais toutes les charges communales augmentent, les salaires aussi. Si nous ne voulons pas mettre la commune en situation difficile, il nous faut faire ce choix. De plus, le versement des dotations de l'Etat est calculé en tenant compte de la pression fiscale exercée, les potentiels fiscaux et financiers des communes par rapport aux communes de la même strate de population au niveau national.

LPS : Mais les taux semblent avoir explosé. Par exemple, le taux de la taxe d'habitation est passé de 10% environ à 17,99% cette année

JLD : C'est exact. Si vous comparez vos avis d'imposition, vous pouvez constater que le département ne perçoit plus de taxe d'habitation. Nous percevons désormais une partie de ces taxes. Cette nouvelle répartition de l'impôt ménage a été mise en place par l'Etat lorsque la taxe professionnelle a été supprimée. Ce mécanisme constitue une partie de compensation, les autres dotations étant figées sur une valeur 2009.

LPS : Dernière question concernant le futur multisport. Pourquoi ce choix et quand arrivera-t-il ?

JLD : Nous souhaitons réaliser un terrain de sports car notre tennis a plus de trente ans. En concertation avec la directrice de l'école, nous avons opté pour ce type de terrain. Les écoliers pourront y pratiquer le tennis, le volley, le basket, le foot et le hand... Ils pourront même y organiser des rencontres inter-écoles. Il permettra de poursuivre la pratique du tennis. Il n'arrivera qu'en fin d'année ou début 2013 car nous venons de recevoir les avis d'attribution de subvention et consultons les banques.



L'Echo-chèque

logement Midi-Pyrénées
Financez vos économies
d'énergies avec l'Eco-
chèque logement Midi-
Pyrénées. 1 000 à 1 500
€ d'aide sur le montant
de vos travaux.

Le Conseil Régional
Midi-Pyrénées a affirmé
sa volonté d'agir pour la maîtrise de l'énergie et

l'efficacité énergétique. L'éco-chèque, dispositif régional de soutien aux particuliers en matière d'amélioration énergétique de leur logement. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Plan Régional « Midi-Pyrénées Energies 2011-2020 ».

L'objectif de la région : attribuer 3 300 Eco-chèques par an, la Région a modifié ses critères d'attribution.

Les plafonds de ressources des particuliers sont augmentés significativement, ainsi le montant des Echos-chèques passe à 1 000 € pour les bailleurs ou 1 500 € pour les propriétaires occupants.

Désormais, sont éligibles tous les travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25%.

Ce dispositif évite au particulier de faire l'avance de trésorerie, la valeur de l'Eco-chèque vient en déduction de la facture et la Région se charge de rembourser les professionnels affiliés au dispositif.

Pour plus d'informations :

www.midipyrenees.fr/ecocheque



**L'OPERATION VOISINS VIGILANTS
S'INSTALLE DANS LE PAYSAGE
FRANÇAIS**

**SOUHAITEZ-VOUS LE METTRE EN
PLACE A SAIGUEDE DANS CERTAINS
QUARTIERS ?**

Voisins vigilants est un bon moyen de faire chuter les cambriolages de moitié.

Cette opération se met en place en collaboration avec la gendarmerie.

A l'entrée du village, un œil vous regarde, grand ouvert sur un fonds jaune. Il annonce la couleur :

« Voisins vigilants, en liaison immédiate avec la gendarmerie ». Il permet de dire aux personnes mal intentionnées qu'ici on est vigilants. Ça peut être dissuasif.

Ce dispositif est strictement encadré et une convention tripartite est signée. Une architecture du dispositif est créée. Le principe est simple.

Dans chaque quartier, des référents volontaires sont nommés. Ils recueillent les observations des habitants volontaires pour participer au dispositif de veille collective et les transmettent ensuite, selon leur intérêt directement à la gendarmerie. Il ne s'agit en aucun cas de délation et encore moins de milice. Les voisins référents rencontrent leurs voisins, échangent leur numéro de téléphone, les adresses mail. Ce principe crée du lien social ce qui existe depuis de nombreuses années dans nos communes rurales.

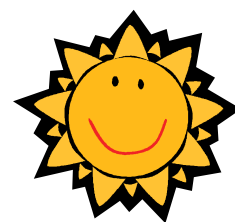
Un coordinateur est choisi. Les référents, par quartier, ont pour mission d'observer et de renseigner la gendarmerie sur tout événement suspect, s'engageant à garantir le respect du droit et des libertés individuelles. A l'inverse, les notes d'information ou de vigilance transmises par la gendarmerie sont relayées en temps réel vers tous les voisins vigilants. Un échange de mail est réalisé au départ de l'opération.

L'un des principaux objectifs de ce dispositif est de contribuer à la sécurité collective en réduisant la délinquance d'appropriation en association avec la population. Il s'agit avant tout de susciter de sa part des questionnements de bon sens. C'est aussi un accélérateur de solidarité citoyenne.

Etre voisin vigilant, c'est veiller sur son voisin, prendre soin de lui. Les personnes âgées sont souvent seules à leur domicile.

Canicule...

Comment se protéger en cas de canicule ?



Les jeunes enfants et les personnes âgées sont les plus exposés !

Lorsque les températures dépassent 30° en journée et ne redescendent pas en deçà de 20° en cours de nuit, nous sommes en « canicule ». Le risque principal est la déshydratation. En dessous de 3 ans et au-delà de 65 ans, vous êtes plus fragiles.

Cinq petits rappels :

- Protéger l'habitation : Fermer volets et rideaux exposés au soleil et fenêtres tant que la température extérieure est supérieure à la température

intérieure. Ouvrez tôt le matin, tard le soir et la nuit. Provoquer des courants d'air quand la température extérieure est plus basse

- Éviter de vous exposer : ne sortez pas aux heures les plus chaudes

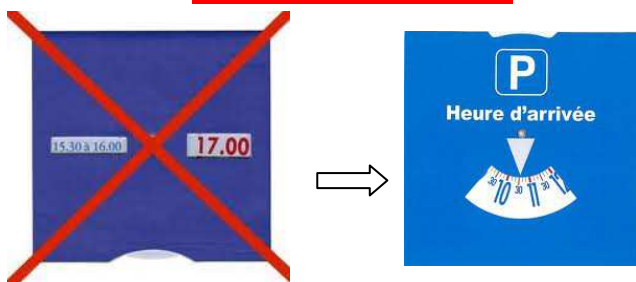
- Se protéger : essayez de passer quelques heures dans un endroit climatisé si vous ne pouvez pas rafraîchir votre domicile. Portez des vêtements légers et de couleur claire, un chapeau...

- Se rafraîchir : il est conseillé de prendre des douches et des bains frais. Humidifiez votre peau à l'aide de brumisateurs. Buvez sans attendre d'avoir soif, au moins 1,5 l par jour. Évitez l'alcool et les boissons sucrées. Mangez des fruits gorgés d'eau... Pensez à boire du thé, des soupes froides, des laitages (un yaourt hydrate autant qu'un verre d'eau !)

- Canicule infos services 08.00.06.66 (appel gratuit)

Samu 15 - Pompiers 18 - Mairie 05.61.91.68.74

ATTENTION



Zone bleue (source service public.fr)

Disque de stationnement : un nouveau modèle depuis le 1er janvier 2012 - Publié le 21.03.2012 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Depuis le 1er janvier 2012, un nouveau modèle de disque de stationnement doit être utilisé en zone bleue, la zone bleue autorisant en agglomération le stationnement gratuit des véhicules pour une durée limitée.

Ce nouveau modèle de contrôle de la durée du stationnement urbain est constitué de 2 plaques rigides, de forme carrée entre lesquelles est inséré un disque gradué. Le recto doit comporter une ouverture en forme de cadran laissant apparaître au moins 3 des graduations du disque (le disque est gradué en heures, demi-heures et en tranches de 10 minutes). Ce recto qui mentionne désormais uniquement l'heure d'arrivée du véhicule se

caractérise également par la reproduction du panneau de signalisation routière spécifique au stationnement. Le temps maximal de stationnement est laissé à la libre appréciation des communes. Les particuliers peuvent se procurer les nouveaux disques soit auprès de la mairie (si celle-ci a décidé de prendre en charge la fabrication des disques), soit auprès des magasins qui vendent des articles automobiles. La non utilisation de ce disque est sanctionnée par une amende forfaitaire de 17 euros.

L'arrêté relatif au nouveau modèle type de dispositif de contrôle de la durée de stationnement urbain avait été publié au Journal officiel du 21 décembre 2007.

Sécurité routière

Automobilistes : éthylo-test obligatoire dans les véhicules à partir du 1er juillet 2012



Publié le 22.06.2012 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À partir du 1er juillet 2012, tout conducteur de véhicule terrestre à moteur est dans l'obligation d'être en possession d'un éthylotest. Par contre, les conducteurs de cyclomoteurs (véhicule à moteur à 2 ou 3 roues, dont la cylindrée ne dépasse pas 50 cm³) ne sont pas concernés par cette obligation. C'est ce qu'indique un décret publié au Journal officiel du jeudi 1er mars 2012.

Cet éthylotest doit respecter les conditions de validité prévues par le fabricant : date de péremption et marque de certification ou de conformité notamment. Il peut être chimique ou électronique. Le coût d'un éthylotest chimique est souvent compris entre 1 et 2 euros. Celui d'un éthylotest électronique portable est d'au moins 100 euros. Ces dispositifs sont disponibles dans de très nombreux points de vente (grande distribution et commerce de détail). Le conducteur d'un véhicule équipé par un professionnel agréé ou par construction d'un dispositif d'antidémarrage par éthylotest électronique est réputé en règle. En cas de contrôle routier, le défaut de possession d'un éthylotest est sanctionné par une amende de 11 euros à compter du **1er novembre 2012**.

L'éthylotest donne un indice de la présence d'alcool dans l'air expiré. Il est interdit de conduire en cas de concentration d'alcool dans l'air expiré égale ou supérieure à 0,25 milligrammes par litre.

Vie du Village...

HOMMAGE



Claude Masanell, Président du Vélo Club de Saiguède depuis de nombreuses années, vient de nous quitter soudainement. Il a été enlevé trop tôt à l'affection de ses proches. Nous ne pouvons que rendre hommage à cet homme qui, par sa personnalité et ses qualités a œuvré pour notre commune et a su se faire apprécier de tous. Ses amis Saiguédiens disent de lui qu'il était un homme convivial, chaleureux, toujours prêt à redécouvrir avec eux la montagne, la pêche, la cueillette et à partager des moments de convivialité. Nous tenons à adresser, au nom de tous, toutes nos condoléances à sa famille, ses proches et particulièrement à son épouse Jackie, qui à travers lui, œuvrait au sein de notre club.



Monsieur Masanell, Président du Saiguède Vélo Club

COMMEMORATION

19 MARS 1962

Nous venons, cette année, de commémorer le cinquantenaire du cessez le feu en Algérie. Nous sommes très attachés à respecter le devoir de mémoire dans notre village. En effet, c'est en regardant l'histoire que nous pouvons construire notre avenir. Le samedi 24 mars dernier, en compagnie des Maires et élus des villages environnants, des Saiguédiennes et Saiguédiens, des enfants, guidés par les représentants de la FNACA que nous remercions pour leurs attentions et leur dévouement, nous avons observé un

moment de recueillement et célébré cet anniversaire.

L'entente Saint-Lysienne nous a accompagnés en fanfare.

Nous avons pu apprécier le retour à nos côtés de cette harmonie après plusieurs



années d'absence. Nous remercions le Bureau de l'association et félicitons Monsieur **PALOMERA** et les musiciens pour leur présence et prestation.

Madame le Maire remercie les membres de la FNACA et Monsieur LAUGA qui ont souhaité lui remettre la médaille du 50^e anniversaire du cessez le feu en Algérie.

COMMEMORATION

DU 8 MAI 1945

Le 13 mai dernier, le 67^e anniversaire du 8 mai 1945 a été commémoré. Une cérémonie simple et émouvante, à laquelle assistaient Monique Iborra députée, les maires du canton et les élus, les portedrapeaux et responsables d'associations d'anciens combattants. La présence de l'Entente Saint-Lysienne donnait encore plus de chaleur à cette commémoration. Nous avons eu le plaisir de les écouter interpréter le chant des partisans. Nous remercions les enfants de l'école, accompagnés de



leur directrice Virginie Bouissou, qui ont chanté La Marseillaise. Nous remercions également Monsieur André Lauga pour son aide précieuse.



DISPARITION

François Olive,

Président depuis 50 ans de la **FNACA** (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) nous a quittés.

Au service des anciens combattants depuis de très nombreuses années. En 1962, il lance la FNACA de Saint-Lys, en 1973, il est élu Président Départemental de Haute-Garonne. Décoré des plus hautes distinctions nationales, François Olive œuvrait en toute humilité, défendait les valeurs de la solidarité, du don de soi. Il était toujours présent, aux côtés des Maires, pour l'organisation des cérémonies. Il laisse un grand vide après 50 ans de présidence de la FNACA de Saint-Lys.



LA PETANQUE

Nos pétanqueurs sont de retour sur l'esplanade. Dès que le baromètre est en hausse, avec le soleil,



Saiguédien et Saiguédiennes ainsi que leurs invités

retrouvent notre sympathique boulodrome ombragé. Tous les week-ends, toujours dans la bonne humeur et la convivialité, les parties en doublettes ou triplettes animent l'après-midi. En soirée, une collation réunit les participants. Les rencontres amicales sont parfois remplacées par le calendrier officiel et les interclubs avec les amis de Cambarnard et Bragayrac. Prochain concours officiel programmé le 12 Août (4 parties). Venez les rejoindre !

Nos jeunes, le sport et la passion !



Nous avons sur la commune des jeunes filles avec des passions. **Emilie et Judith GOMEZ**, deux saiguédiennes pratique le tir à l'école de tir de Mérenvielle. Elles ont participé aux championnats de France des clubs et terminé à la troisième place après l'épreuve éliminatoire des duels. C'est la troisième année que Judith participe et se qualifie à ce championnat et la seconde pour Emilie. Toutes les deux vont maintenant participer au championnat de France individuel qui se déroulera à **TARBES** du 6 au 8 juillet. Judith est pour l'instant en tête de ce championnat et a de grandes chances de remporter un podium sur deux épreuves.

Nous les encourageons et leur souhaitons une bonne réussite.

Voyage annuel des aînés

Les aînés des communes de Bonrepos sur



Aussonnelle, Bragayrac, Empeaux, Sabonnères, Saint-Thomas et Saiguède ont participé au traditionnel voyage organisé par la Communauté des Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle avec la participation des communes. Cette superbe journée dans le Lot a débuté par une



croisière sur l'affluent de la Garonne qui coule au pied des falaises abruptes de Saint-Cirq Lapopie. Ce fut un vrai régal pour les photographes.

Un excellent repas à Bouzies a rassemblé les 120 convives. L'après-midi fut consacré à la découverte de ce magnifique village médiéval de Saint-Cirq-Lapopie, typique du Lot. La convivialité, l'humour et le soleil étaient au rendez-vous de cette belle journée. La visite de la place du marché, des ruelles, de l'église en compagnie du guide local fut un réel plaisir. Rendez-vous fut pris pour l'année prochaine.



La forêt communale.

En aout 2011, « des écureuils » ont décidé de réaliser un barbecue et du coup, ont mis le feu

dans la forêt communale de Saiguède. Bien sûr, nous n'avons pu les identifier.

Le barbecue s'est soldé par la disparition de trois hectares de pins. Les déboires ne s'arrêtent pas là car la perte financière est importante pour le budget communal et les services d'incendies et de secours du département, professionnels et bénévoles ont dû déployer à plusieurs reprises des moyens conséquents et coûteux pour venir à bout de ces trois incendies successifs.

De plus, ces arbres brûlés ont attirés un insecte « le scolyte » nuisible pour la croissance des pins rescapés. Il a donc été nécessaire, pour limiter l'attaque, de broyer tous les restes afin d'éliminer ce nuisible.

Le coût du nettoyage s'élève à : **1 955 euros.**



Attention, la forêt est gérée par l'Office National des Forêts. Elle est surveillée. C'est un lieu de promenade public, mais tout n'y est pas permis. Nous vous rappelons que les forêts sont interdites par le Code Forestier aux engins motorisés quels qu'ils soient sauf autorisation spéciale. Récemment des procès-verbaux ont été établis à l'encontre de propriétaires de quad et moto. La pratique de ces engins tout terrain est également interdite dans le ruisseau du Mescurt.

Le Comité des fêtes

Les manifestations organisées par le comité des fêtes de Saiguède ont toujours autant de succès. Vous avez pu participer à la soirée antillaise, au country, aux années 80. Nous remercions les



membres bénévoles de cette association ainsi que les personnes qui viennent de temps en temps en renfort pour les soulager. Venez le rejoindre !

Nous remercions notre professeur de Zumba pour son soutien lors des manifestations sur la commune



Amusons Saiguède

Comme à l'accoutumé, cette association poursuit l'animation pour nos plus jeunes. L'aide est la bienvenue et la convivialité de rigueur. Nous avons pu participer sur ce premier semestre à la chasse aux œufs, au carnaval, aux olympiades. Venez nombreux aux prochaines manifestations.

Longue vie à cette association et un grand merci aux bénévoles



Les Olympiades...



Carnaval...



Chasse aux œufs...

La Vie de l'École...



Horaires



La Mairie :

lundi : 14h à 18h – **mardi** : 15h à 19h
mercredi : 9 h à 12h – **vendredi** : 14h à 18h –
samedi : de 9 h à 12 h (*fermée en juillet et août*)
Tél : 05.61.91.68.74 – Fax : 05.61.91.52.72
e-mail : mairie.saiguede@gmail.com
Site de Saiguède : mairiedesaiguede.com

**Confiez-nous vos adresses mail,
cela peut-être utile en cas d'urgence.**

Communauté des Communes Rurales des Côteaux du Savès et de l'Aussonnelle

Contact : Monsieur Derue
Tél : 05.61.76.73.98 – Fax : 05.61.76.73.98
Email : ccrsa@wanadoo.fr

Le Relais Assistante Maternelle (R.A.M.) :

Contact : Madame Boucard
Le mardi : 13 h 30 à 16 h 30
Tél : 06.89.14.48.11 – 08.77.09.83.13
ram.ccrsa@orange.fr

La déchetterie :

du 1^o avril 2011 au 31 octobre 2011 :
Lundi, Mercredi et Jeudi : 14 h à 18 h 50
Vendredi : 10 h à 11 h 50 & 14 h à 18 h 50
Samedi : 10 h à 18 h 50

Le « bruit » :

Lundi au vendredi :
8 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 19 h
Samedi : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h
Dimanche et jours fériés :
10 h à 12 h et 16 h à 18 h

*(Le non-respect de ces horaires est une infraction passible
d'une amende conformément à l'article 131-3 du code pénal)*

Etat Civil



Ils sont nés :

Léana Pèrez, le 3 janvier
Mathilde Sirvente, le 12 janvier
Célia Cavailles, le 6 février
Léora Arnauld, le 2 juin
Juline Cressa, le 11 juin

Ils nous ont quittés :

Maria-Paule Soues, épouse Cazeneuve, le 31 mai
Barbara Rios Rocafull, le 21 juin

Informations diverses



POMPIERS : 18 - SAMU : 15
GENDARMERIE : 17 – 05.34.47.01.80
Centre anti-poison : 05.61.77.74.47
Eau : 05.61.56.00.00 - EDF :0810 131 333

Pour connaître les pharmacies de garde autour de
Saiguède, découvrez le site :

Pharmaciesdegarde.com

Ou le 3237 (nouveau numéro mis en place par le
syndicat des pharmaciens de Haute-Garonne)

NOUVEAU

Toulouse Accueil Soins Urgents ENFANTS
Ouvert 7 jours sur 7
COMU (Centre d'Orientation Médical Urgentiste)
05.34.59.74.01 (Centre Médical Bernadet)
Plaisance du Touch



Le piéton de Saiguède...

A beaucoup arpenté notre village... Il reste consterné
par les différentes dégradations et autres feux de
poubelle survenus dans le village.
Informe que la commune a acquis un défibrillateur. Il
sera installé dans l'abri communal dès septembre et
une formation a été proposée en juin, tant aux
employés municipaux qu'aux présidents d'association.

Horaires



La Mairie :

lundi : 14h à 18h – **mardi** : 15h à 19h
mercredi : 9 h à 12h – **vendredi** : 14h à 18h –
samedi : de 9 h à 12 h (*fermée en juillet et août*)
Tél : 05.61.91.68.74 – Fax : 05.61.91.52.72
e-mail : mairie.saiguede@gmail.com
Site de Saiguède : mairiedesaiguede.com

**Confiez-nous vos adresses mail,
cela peut-être utile en cas d'urgence.**

Communauté des Communes Rurales des Côteaux du Savès et de l'Aussonnelle

Contact : Monsieur Derue
Tél : 05.61.76.73.98 – Fax : 05.61.76.73.98
Email : ccrsa@wanadoo.fr

Le Relais Assistante Maternelle (R.A.M.) :

Contact : Madame Boucard
Le mardi : 13 h 30 à 16 h 30
Tél : 06.89.14.48.11 – 08.77.09.83.13
ram.ccrsa@orange.fr

La déchetterie :

du 1^o avril 2011 au 31 octobre 2011 :
Lundi, Mercredi et Jeudi : 14 h à 18 h 50
Vendredi : 10 h à 11 h 50 & 14 h à 18 h 50
Samedi : 10 h à 18 h 50

Le « bruit » :

Lundi au vendredi :
8 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 19 h
Samedi : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h
Dimanche et jours fériés :
10 h à 12 h et 16 h à 18 h

*(Le non-respect de ces horaires est une infraction passible
d'une amende conformément à l'article 131-3 du code pénal)*

Etat Civil



Ils sont nés :

Léana Pèrez, le 3 janvier
Mathilde Sirvente, le 12 janvier
Célia Cavailles, le 6 février
Léora Arnaud, le 2 juin
Juline Cressa, le 11 juin

Ils nous ont quittés :

Maria-Paule Soues, épouse Cazeneuve, le 31 mai
Barbara Rios Rocafull, le 21 juin

Informations diverses



POMPIERS : 18 - SAMU : 15
GENDARMERIE : 17 – 05.34.47.01.80
Centre anti-poison : 05.61.77.74.47
Eau : 05.61.56.00.00 - EDF :0810 131 333

Pour connaître les pharmacies de garde autour de
Saiguède, découvrez le site :

Pharmaciesdegarde.com

Ou le 3237 (nouveau numéro mis en place par le
syndicat des pharmaciens de Haute-Garonne)

NOUVEAU

Toulouse Accueil Soins Urgents ENFANTS
Ouvert 7 jours sur 7
COMU (Centre d'Orientation Médical Urgentiste)
05.34.59.74.01 (Centre Médical Bernadet)
Plaisance du Touch



Le piéton de Saiguède...

A beaucoup arpenté notre village... Il reste consterné
par les différentes dégradations et autres feux de
poubelle survenus dans le village.
Informe que la commune a acquis un défibrillateur. Il
sera installé dans l'abri communal dès septembre et
une formation a été proposée en juin, tant aux
employés municipaux qu'aux présidents d'association.

Manifestations



VIDE GRENIER

Par « Association Ping-Pong Tennis »

Le Dimanche 6 mai (a été annulé faute de participants)
Sur l'esplanade

MÉCHOU

Par « Le Comité des Fêtes »

Le Dimanche 10 juin à 12 heures
A l'abri communal



FETE DE L'ÉCOLE

Le Mardi 26 juin
A l'abri communal

Et n'oubliez pas...

FÊTES DE SAIGUEDE

Par le Comité des Fêtes

Du vendredi 20 juillet au Dimanche 22 juillet
Sur l'esplanade

